

Coordonnées :

Structure / Société :

Date de création de l'entreprise :

NOM :

Prénom :

Fonction :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Tél :

Mail :

Tél Portable :

Site internet :

Facebook :

LinkedIn :

Twitter :

Instagram :

Si vous souhaitez que d'autres personnes de votre structure reçoivent les informations d'A PRO BIO merci de nous indiquer ici leurs coordonnées (mail + téléphone + fonction) :

Description de vos activités ou des changements intervenus durant l'année 2021 :

Quels sont vos projets pour 2022 ? Avez-vous des attentes de la part d'A PRO BIO ?

Acteurs économiques : producteurs, transformateurs, distributeurs

Travaillez-vous ou êtes-vous intéressé pour approvisionner la restauration collective ? Si oui, précisez les produits.

Quelle part de votre chiffre d'affaires concerne la vente de produits bio ?

Vos produits sont-ils issus de matières premières produites en Hauts-de-France. Si oui, dans quelle proportion ?

Vos produits sont-ils destinés aux consommateurs des Hauts-de-France Si oui, dans quelle proportion ?

Souhaitez-vous que votre structure soit référencée dans nos outils sur www.aprobio.fr*

L'annuaire des fournisseurs L'annuaire des points de vente en ligne

* offre réservée à nos adhérents. 1000 consultations des annuaires par an.

Je transmets à A PRO BIO

- Mon attestation de certification bio en cours de validité **obligatoire** pour les transformateurs, distributeurs et producteurs
- Le logo de mon entreprise
- Une plaquette de présentation
- Des produits factives à exposer lors des événements grand public et professionnels

- Je reconnais avoir pris connaissance de la charte d'adhésion à A PRO BIO et adhérer à ses principes.

Adhésion 2022 A PRO BIO

MONTANT

VOUS ÊTES :

Distributeur

Transformateur

Merci de nous indiquer le montant de votre Chiffre d'affaires BIO 2021 :

Moins de 500 000€ de chiffre d'affaires bio **ou** entreprise de moins d'un an

90 €

De 500 000€ à 1 500 000€ de chiffre d'affaires bio

250 €

De 1 500 000€ à 2 500 000€ de chiffre d'affaires bio

600 €

De 2 500 000€ à 3 500 000€ de chiffre d'affaires bio

750 €

De 3 500 000€ à 5 000 000€ de chiffre d'affaires bio

900 €

Plus de 5 000 000€ de chiffre d'affaires bio

1 500 €

Producteur

90 €

Ambassadeur : associations environnementales, de consommateurs, de parents d'élèves, acteurs de la santé...

Cotisation libre

Biens et services : Centres de formation, structures d'accompagnement...

150 €

Chambre consulaire

900 €

Porteur de projet : Acteurs économiques en montage d'activité (statuts non déposés)

GRATUIT

Sélectionnez votre activité et entourez le montant de votre adhésion en fonction de votre catégorie

J'adhère à l'association A PRO BIO pour :

1 an pour l'année 2022

..... € TTC (*Entourez le montant dans la grille*)

- 25% € TTC lors de la 1^{ère} adhésion

- 10%* € TTC ma structure est parrainée par :

- 10%* € TTC ma structure parraine :

Total : € TTC

**Offre de parrainage valable uniquement lors de la 1^{ère} adhésion.*

Je paie par :

Virement (RIB ci-contre)

Chèque à l'ordre d'A PRO BIO

Relevé d'identité bancaire - Crédit Mutuel

Banque : 10278 Guichet : 02730 N° compte : 00053426745 Clé : 92

IBAN : FR76 1027 8027 3000 0534 2674 592

BIC : CMCIFR2A

Une facture acquittée vous sera adressée à réception de votre règlement

Date : Signature :

CHARTRE D'ADHÉSION ET DE PARTICIPATION AU RÉSEAU D'A PRO BIO



VALEURS PARTAGÉES PAR A PRO BIO ET SON RÉSEAU

A PRO BIO et son réseau contribuent au développement d'un système alimentaire régional respectueux de l'Homme et de son environnement.

Ils ont pour finalité de défendre, développer et promouvoir l'alimentation bio dans la Région Hauts-de-France.

L'alimentation défendue par A PRO BIO est :

ISSUE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Le label bio européen témoigne d'un engagement minimal incontournable en faveur de la protection de la santé et de l'environnement.

ISSUE DE PRODUITS LOCAUX

Produite et consommée à l'échelle régionale, elle participe au dynamisme des territoires des Hauts-de-France.

EQUITABLE

Pour une juste répartition de la valeur ajoutée, le développement de la filière bio doit reposer sur des partenariats commerciaux fondés sur le dialogue, la transparence et le respect.

ACCESSIBLE À TOUS

Au-delà des clivages culturels, sociaux, économiques et géographiques.

QUALITATIVE

Par le respect et la valorisation des produits et des savoir-faire régionaux traditionnels, par l'intégrité des produits et la contribution à l'équilibre alimentaire.

RESPONSABLE

Ses acteurs s'inscrivent dans une démarche de progrès visant la durabilité de leurs activités (économie circulaire, lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction des émissions de gaz à effet de serre,...).

A PRO BIO et ses membres resteront par ailleurs vigilants à la prise en compte de ces valeurs par les filières bio régionales non-alimentaires : cosmétiques, textiles,...

A PRO BIO et son réseau promeuvent une filière bio locale unie et exemplaire.

Ensemble, ils cherchent à atteindre les objectifs suivants :

- **Encourager et accompagner la conversion des acteurs régionaux de la filière agro-alimentaire au label bio**
- **Faciliter l'adaptation de la filière aux enjeux à venir, et notamment aux enjeux de durabilité de l'alimentation**
- **Faire de l'approvisionnement de la restauration collective en produits bio locaux la norme**
- **Sensibiliser le consommateur à son rôle dans la transition vers un système alimentaire responsable**

A PRO BIO ET SES MEMBRES

A PRO BIO est composée d'un réseau d'acteurs de la filière bio régionale, d'associations locales, de centres de formation. En tant que tête de réseau, A PRO BIO veille à la cohérence régionale du développement de la filière bio locale. Elle a pour mission d'animer, de développer, d'accompagner, de former et de représenter son réseau. Elle expérimente et développe de nouveaux projets pour et avec son réseau, au service du territoire des Hauts-de-France et de ses habitants, en collaboration étroite avec les structures partenaires avec lesquelles elle partage les mêmes valeurs et ambitions.

Les relations entre A PRO BIO et ses adhérents reposent sur les principes d'action suivants :

- **La coopération** : la transparence des relations favorise le renforcement de la filière et le développement de projets collectifs
- **L'équité** : à l'écoute de chacun de ses membres, A PRO BIO veille à la bonne intégration de chacun en fonction de ses spécificités
- **L'autonomie des acteurs** : les projets conduits par l'association ont vocation à outiller ses bénéficiaires
- **L'effet d'entraînement** : la diversité des acteurs portés par une dynamique territoriale est garante de l'ancrage local des projets portés

Le réseau est constitué de structures adhérentes à A PRO BIO. Elles contribuent toutes à leur échelle à l'atteinte des objectifs visés par l'association. Le fonctionnement et les activités des membres sont en cohérence avec les valeurs de cette charte, tant par rapport à la dimension responsable de la filière bio locale que par l'approche collaborative du projet associatif. La diversité et la richesse du réseau permettent de construire un espace collectif fort, dense et de qualité, cohérent et reconnu par les partenaires. Cet espace collectif favorise la mise en œuvre de projets communs de développement de la filière bio locale et favorise l'échange de savoir-faire et de moyens.

LES ENGAGEMENTS D'A PRO BIO

A PRO BIO s'engage à assurer le fonctionnement en réseau de ses membres et à proposer :

- l'accompagnement des membres dans leurs projets de développement de la filière
- la mise en place de projets collectifs et de coopération entre adhérents
- un soutien dans les négociations ou les rapports institutionnels avec les différents partenaires
- l'information et la promotion du réseau auprès des publics et des partenaires
- des formations techniques et professionnelles
- l'organisation de journées d'études, de rencontres et de stages thématiques
- des outils et dispositifs mutualisables / diffusables et de dimension régionale
- l'expérimentation, le développement et l'évaluation de nouveaux projets

LES ENGAGEMENTS DES MEMBRES DU RÉSEAU A PRO BIO

Chaque adhérent s'engage à respecter les principes ci-dessous dans un esprit de réseau :

- participer activement à la vie associative d'A PRO BIO et aux travaux collectifs du réseau
- contribuer à la bonne diffusion de l'information au sein du réseau à travers ses propres outils de communication et ceux d'A PRO BIO
- promouvoir la filière bio locale tant pour sa propre structure que pour l'ensemble du réseau
- contribuer au développement de la filière bio régionale en lien avec A PRO BIO.

Ces principes n'affectent pas l'autonomie de la structure et la maîtrise de son projet.